

17 DECEMBRE 2018



Conférence Les enfants victimes de la guerre Et Des catastrophes naturelles

COJEP INTERNATIONAL
18 RUE CHEMIN DE FER 67200 STRASBOURG
TEL. : 03.88.84.49.30
MAIL : INFO.COJEP@GMAIL.COM
WWW.COJEP.COM

Les enfants victimes

Dans le monde entier, des milliers de garçons et de filles sont recrutés dans des forces par des groupes rebelles pour servir de combattants, de cuisiniers, de porteurs ou encore de messagers. On les appelle communément "enfants soldats".

Comme nous le savons le 12 février, est la Journée internationale des enfants soldats, dédiée aux milliers de garçons et de filles enrôlés de force aux groupes armés terroristes. Nous avons voulu faire une conférence avant car nous nous sommes rendu compte de l'urgence dans parler pour empêcher l'exploitation de ses enfants dans les conflits et permettre leur réinsertion dans la vie civile.



Partout dans le monde, le droit fondamental d'un enfant est d'aller à l'école, d'avoir accès à de l'eau potable, de la nourriture et à un environnement stable et sécurisé, sont des conditions indispensables à son bon développement, mais qui sont pourtant menacées tous les jours pour des milliers d'enfants.

Apprenons à nos enfants à s'aimer et non à faire la guerre.

But et portée de l'événement et pertinence de celui-ci par rapport au mandat de l'UNESCO : Déclaration universelle de l'UNESCO et le [rapport 2016 de l'Unicef](#) :

- Les droits humains sous la compétence directe de l'UNESCO
- Le droit à l'éducation (article 26) ;
- Le droit de prendre part à la vie culturelle (article 27) ;
- Le droit à la liberté d'opinion et d'expression ce qui implique le droit de chercher, de recevoir et de répandre des informations (article 19) ;
- Le droit de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent (article 27).
- La diversité culturelle qui stipule dans Article 2 - De la diversité culturelle au pluralisme culturel

Dates et durée :

Pour le 17 décembre 2018 selon la disponibilité des salles, (salle IX)

Cette conférence aura lieu **de 12h à 17 h**,

Nombre de personnes : + 60 personnes

Programme et liste des invités : page suivante

Les délégations seront invitées

Un(e) représentant(e) de la section de l'éducation / UNESCO

Et l'équipe de COJEP INTERNATIONAL

Restauration :

Un service de restauration à l'entrée de la salle pour 11H30 à 12H

Buffet salé / sucré / boissons

Service d'interprète :

De 12h15 à 14h15 ; Anglais/ Français Turc / Français

Matériel audio-visuel :

Micro et rétroprojecteur

Sans enregistrement audio et vidéo

PROGRAMME

Modératrice : Ms. Ifakat YUNA

Coordinatrice des relations internationales au Parlement européen et représentants de Cojep au Comité de liaison ONG-UNESCO.

Rapporteur : Cojep

Internationale

12h00-12h15 : Accueil du public

12h15-12h30 : Introduction par M. Ali Gedikoglu, Président de Cojep

International 12h30-15h30 : Intervention des panélistes

- Prof. Dr. M. Akif KİREÇÇİ
- Prof. Dr. Mehmet ŞAHİN
- Dr. Membre de la faculté. Murat TINAS
- Dr. Membre de la faculté. Buğra SARI
- 15h30 : projection du film l'UNICEF (5minutes)
- 15h45-16h30 : Discussion / débat avec les invités

16h30-17h00 : Conclusion par M. Ali Gedikoglu, Président de Cojep International

Les différents sujets du panel :

- Les recherches fait par les intervenants (rapport et chiffre sur les enfants oubliés de la guerre)
- Les filles : les plus vulnérables dans les conflits
- Conséquences psychologiques sur les enfants soldats (enlèvement, endoctrinement, violence et séquelles psychologiques)
- Promouvoir la tolérance contre la discrimination dû à la guerre
- Comment protégé les enfants
- Instruments normatifs en vigueurs
- Éducation des enfants en détresse
- Le pouvoir et le rôle de l'éducation dans les conflits armés

QU'EST-CE QU'UN ENFANT SOLDAT ?

Les enfants soldats sont toutes les personnes de moins de 18 ans qui, à travers le monde, sont recrutées et utilisées illégalement par des groupes ou des forces armées. Ce sont aussi bien des filles que des garçons, et certains ont à peine 7 ans.

QUE FONT LES ENFANTS SOLDATS ?

Ils sont utilisés comme combattants, mais aussi comme espions, soigneurs, porteurs, cuisiniers, messagers ou encore « esclaves » sexuel(e)s, particulièrement dans le cas des filles.

QUELQUES CHIFFRES...

- On estime à 250 000, le nombre d'enfants soldats dans le monde, dont environ 40 % de jeunes filles. La plupart de ces enfants sont enrôlés sur le continent africain.
- Grâce à l'Unicef depuis 1998, plus de 100 000 enfants ont été libérés et réinsérés dans leurs communautés, dans plus de 15 pays du monde affectés par des conflits armés. Pour la seule année 2010, l'Unicef a permis la réinsertion de quelque 11 400 anciens enfants soldats.

POURQUOI UN ENFANT DEVIENT-IL ENFANT SOLDAT ?

Un enfant ne choisit pas nécessairement de devenir enfant soldat. Les enfants sont le plus souvent enlevés et recrutés de force dans les groupes/forces armées. Ils se joignent parfois volontairement lorsqu'ils sont séparés de leur famille, déplacés pour des raisons de pauvreté, habitent des zones de conflit ou n'ont plus aucune opportunité d'emploi, d'éducation, etc.

POURQUOI FAUT-IL PROTÉGER LES ENFANTS SOLDATS ?

Quand un enfant est recruté illégalement dans un groupe armé, il est également très souvent exploité, abusé, violenté et n'est donc plus protégé.

Ces enfants enrôlés par les groupes ou les forces armées ne vont plus à l'école (pour se développer et se construire un avenir meilleur) et ils risquent dramatiquement leur vie.

PROTECTION DES ENFANTS

- Enfants réfugiés
- Enfants migrants
- Enfants soldats
- Mineurs isolés étrangers
- Exploitation et travail des enfants
- Inondations

ACTIONS D'URGENCE

- Famine
- Réfugiés, déplacés, camps
- Conflits armés
- Séismes
- Typhons, cyclones et ouragans
- Tsunamis
- Inondations
- Épidémie

Selon le [rapport 2016 de l'Unicef](#), des filles et des garçons de moins de 18 ans sont recrutés et exploités par des groupes armés dans 20 conflits répartis sur quatre régions du monde : Afrique, Asie, Moyen-Orient, et Amérique latine. L'image du garçonnet Africain à la kalachnikov est loin d'être l'unique réalité : grande proportion de filles, conflits asiatiques (la Birmanie est un des principaux recruteurs d'enfants soldats) ou colombien et en Turquie (depuis 1964), multiples tâches assumées par les enfants : combattant, cuisinier, garde du corps, espion, garde, patrouille, faiseur de gri-gri protecteur pour les combattants...

La notion d'enfant-soldat, est utilisée pour le cas de mineurs enlevé en Turquie et en Syrie. Donc la communauté internationale ferme les yeux sur les rapports incessants de recrutement d'enfants soldats par le PKK et les YPG.¹

Dans quelles conditions un mineur combattant est-il reconnu comme un enfant-soldat ?

Le terme d'enfant-soldat n'est pas officiel, c'est un terme pratique. Les textes parlent d'«*enfants associés aux groupes armés ou aux armées régulières*». Au moment du procès de Thomas Lubanga [*un chef de guerre congolais condamné pour avoir enrôlé des mineurs, ndlr*], la Cour pénale internationale (CPI) a précisé qu'un enfant était associé à un groupe armé à partir du moment où il constitue une cible pour les adversaires. Ces enfants peuvent avoir des rôles de combattant, d'espion, de cuisinier, d'esclave sexuel...

Utiliser des enfants est un crime de guerre, donc imprescriptible. Le mineur jouit de la protection offerte par la convention relative aux droits de l'enfant, signée par tous les pays sauf les États-Unis, et de son protocole additionnel. La convention proscriit l'utilisation d'enfants de moins de 15 ans dans les conflits armés, le protocole additionnel d'enfants de moins de 18 ans.

Les mineurs djihadistes peuvent-ils être considérés comme des enfants-soldats ?

Ils en sont ! Ce qui ne veut pas dire qu'ils ne doivent pas être jugés. On peut considérer qu'ils sont victimes de lavage de cerveau via Internet, ce qui a été dénoncé lors de la conférence organisée la semaine dernière par l'Unicef et la France sur la protection des enfants en temps de guerre. Cette propagande produit le même effet que les discours enflammés d'un leader charismatique comme Joseph Kony [*Ougandais recherché par la CPI, ndlr*] ou Thomas Lubanga.

Les enfants-soldats détenus ont-ils des droits particuliers ?

Ils doivent avant tout être considérés comme des enfants et ne devraient pas, par exemple, être détenus avec des adultes. La semaine dernière, il a été rappelé lors de la conférence que les enfants-soldats doivent d'abord être considérés comme des victimes. Ils peuvent

¹ <https://www.middleeasteye.net/fr/opinions/les-enfants-soldats-recrut-s-par-les-militants-kurdes-en-turquie-et-en-syrie-sont-oublies>

être poursuivis, mais leur statut est double : ils sont bourreaux et victimes en même temps. Dans le cas d'un jugement, la justice doit être adaptée à leur qualité de mineur.

Des distinctions sont-elles faites selon les modes d'enrôlement ?

Les coupables sont les combattants adultes, qui sont eux des criminels de guerre. La Cour pénale internationale a rappelé qu'on ne peut pas parler de « volontaire » dans le cas d'enfants. Ils sont toujours victimes, de détournements, de fausses promesses, voire d'enlèvements. Ce sera au juge de considérer la part de responsabilité de l'enfant. C'est extrêmement délicat.

« Ce sont les enfants réfugiés et migrants qui souffrent le plus des restrictions aux frontières »

La situation désastreuse qui se déroule aux frontières le long de la route des Balkans, en particulier celles de l'ex-République yougoslave de Macédoine et de la Grèce, a laissé **des milliers d'enfants vulnérables en détresse**. Leur santé est menacée et ils sont sujets à des abus.

Dans le chaos et la confusion, les enfants ont été contraints de dormir dehors en plein air dans des conditions sordides, pendant plus d'une semaine, avec un manque d'accès aux services de base, tels que l'hygiène et la nourriture. Les familles risquent la séparation **et les enfants ont été contraints de dormir en dehors des centres de transit ou dans des trains sans destination, pendant des heures.**

Aucun enfant ne devrait avoir à passer la nuit sans abri et sans accès aux services de base.

QUELLES SONT LES CAUSES DE LA FAMINE ?

Les causes de la famine et plus largement de la faim dans le monde sont multiples. **Le piège de la pauvreté**, d'abord, est un cercle vicieux car les personnes vivant dans la pauvreté n'ont pas accès aux aliments nutritifs essentiels à leur santé et au développement des enfants. Les enfants souffrant de malnutrition peuvent être atteints de rachitisme, ce qui **affecte leur développement physique et psychologique** et les **condamne à la pauvreté et à la faim**.

Les catastrophes naturelles sont également un facteur important de situation de malnutrition dans le monde : les inondations, les tempêtes tropicales et surtout **les longues périodes de sécheresse** augmentent, entraînant des conséquences dramatiques pour les personnes vulnérables, en particulier les enfants.



Le changement climatique aggrave ces conditions naturelles déjà défavorables dans de nombreux pays.

L'action de l'homme est bien sûr un facteur important de la faim, notamment dans **les conflits et la guerre**. Partout dans le monde, les conflits perturbent la production agricole et alimentaire. Les combats, sources de déplacement de populations, conduisent à des situations d'urgences alimentaires.

La nourriture devient une arme pour les belligérants : les soldats affament leurs opposants, détruisent les marchés locaux, minent les champs et contaminent les points d'eau.

Proposition de COJEP INTERNATIONAL

1. **Protéger les enfants réfugiés et migrants**, en particulier les enfants non accompagnés, de l'exploitation et de la violence
2. **Mettre fin à la détention des enfants migrants** ou demandant le statut de réfugié en proposant d'autres solutions pratiques
3. **Préserver l'intégrité des familles** – le meilleur moyen de protéger les enfants et de leur donner un statut juridique
4. **Permettre à tous les enfants réfugiés et migrants de continuer à apprendre** et leur donner accès aux services de santé et à d'autres services de qualité
5. Insister pour que **des mesures soient prises afin de combattre les causes sous-jacentes** des mouvements massifs de réfugiés et de migrants
6. Promouvoir **des mesures de lutte contre la xénophobie, la discrimination et la marginalisation** dans les pays de transit et de destination

Pour les enfants soldat : libération, réinsertion, prévention

Libération

Libérer les enfants soldats, y compris pendant un conflit armé, et favorisent leur réinsertion dans la vie civile. Pour accomplir cette tâche, nous devons travailler en réseau : des commandements des forces armées aux services sociaux, de santé, d'éducation et de formation professionnelle, et tenter de réunir toutes les conditions de **la libération** des enfants et de leur réinsertion.

Réinsertion

La réinsertion est également un moment clé qui consiste à trouver pour tous ces enfants, une alternative viable à la vie militaire. Cela signifie **leur donner accès à l'enseignement, à une formation professionnelle, à un emploi**, etc...

Dans les centres de transit et d'orientation nous devons soutenir, **ces enfants libérés bénéficient d'une assistance**, d'une éducation de base, d'activités professionnelles et sportives, et d'un précieux soutien psychosocial. En parallèle, les humanitaires font un travail méticuleux d'identification des familles pour **préparer la réintégration de ces enfants dans leurs communautés, dans la vie civile**.

Prévention

Par ailleurs, nous devons insister également sur **la prévention**, car en venant en aide aux enfants vulnérables (orphelins, n'ayant pas accès à l'école, à la rue...), **nous empêchons qu'ils croisent un jour la route d'une milice armée**. À titre d'exemple, les ONG (AFTA, KIZILAY et bien d'autre) sur place assure la continuité de l'enseignement même en période de conflit, cela empêche les enfants d'y prendre part, de quelque manière que ce soit.

Nous devons également faire et faire la promotion **des programmes de prévention au recrutement**, et promouvoir un cadre légal qui interdit le recrutement et l'utilisation d'enfants dans les groupes et forces armées, notamment à travers la ratification et l'application du Protocole facultatif à la Convention internationale des droits de l'enfant concernant leur implication dans les conflits armés.

La libération des enfants soldats, doit être une priorité pour les institutions internationales.

Nous remercions tous les participants à cette conférence, nous attendons vos remarques et vos sujétions pour nos prochaines conférence à l'Unesco.

Cojep international accepte les partenariats pour tous les actions en faveurs des droits de l'Homme, de la démocratie, contre le racisme et la lutte contre la discrimination, les relations interculturelles, multiculturalismes, la vie commune, l'éducation pour tous et la citoyenneté.

Abus sexuels
Des jeunes filles par
le chef des terroristes



COJEP INTERNATIONAL

18 RUE CHEMIN DE FER - 67200 STRASBOURG

TEL. : 03.88.84.49.30 |

MAIL : INFO.COJEP@GMAIL.COM

WWW.COJEP.COM

Ms. Ifakat YUNA

Responsable des relations internationales

UNESCO - OECD - PARLEMENT EUROPEEN



www.cojep.com

www.bosphorefilm.com

www.youtube.com/user/medyatr

www.youtube.com/user/mediafrancetv

<https://www.facebook.com/MEDYATR/>

<https://www.facebook.com/franceMediaTV/>